

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 10 AVRIL 1872.

---

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

---

## RAPPORT ANNUEL.

---

MESSIEURS,

En plaçant sous une administration distincte la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations, la loi du 15 novembre 1847 a eu principalement pour but de mieux assurer la gestion des fonds et le contrôle des opérations des deux institutions.

Afin d'initier la Législature à ces opérations, la loi prescrit au Ministre des finances d'en rendre compte, chaque année, dans un rapport spécial.

C'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter pour l'année 1871.

## CAISSE D'AMORTISSEMENT.

---

### *Dotations.*

A l'exception de la dette à 2 1/2 p. % qui provient du partage des dettes de l'ancien royaume des Pays-Bas effectué en exécution des traités des 19 avril 1839 et 5 novembre 1842, tous les emprunts contractés par le Gouvernement belge depuis 1831 sont dotés d'un amortissement.

Le fonds d'amortissement se compose : 1° d'une dotation fixe de 1 p. % pour le 3 p. % créé en vertu des lois des 25 mai 1838 et 24 décembre 1846, et de 1/2 p. % pour toutes les autres dettes; 2° des intérêts des capitaux amortis.

En règle générale, les rachats pour l'amortissement ont lieu à la Bourse de Bruxelles, exceptionnellement, la moitié de la dotation afférente au 3 p. %,

est appliquée à la Bourse de Paris.

Si la cote du 4 1/2 p. % dépasse le pair pendant tout un semestre, les rachats sont suspendus, et les sommes mises à la disposition de la caisse d'amortissement sont reversées au Trésor.

Tel est le système consacré par les lois et les contrats d'emprunt pour l'extinction successive de notre dette publique.

Pour 1871, les dotations affectées à l'amortissement se sont élevées à fr. 2,838,591 91 c<sup>s</sup>, et les intérêts des capitaux amortis à 1,441,197 francs.

Les ressources attribuées à l'amortissement pendant l'année 1871, ont donc été de fr. 4,279,788 91 c<sup>s</sup>; elles dépassent de fr. 29,940 25 c<sup>s</sup>, celles de l'année 1870, qui n'étaient que de fr. 4,249,848 66 c<sup>s</sup>. En voici la décomposition :

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL primitif.	CAPITAL ANNULÉ. (Loi du 12 juin 1869 et arrêté royal du 31 octobre 1870.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, contracté en 1858, et dette de 7,624,000 francs, inscrite au grand-livre en 1846, ci. . .	58,474,800 »	»	58,474,800 »	584,748 »	1,422,900 »	2,007,747 »
Dette à 4 1/2 p. %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. % de 100,800,000 fr., et de fr. 1,481,481 48 c <sup>s</sup> , ci. . .	95,442,852 »	59,978,649 78	55,464,182 22	277,520 91	4,500 »	281,820 91
Emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci. . .	84,656,000 »	17,147,500 »	67,508,500 »	357,542 50	1,147 50	558,600 »
Dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c <sup>s</sup> , capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1855. . . . .	157,615,500 »	16,158,400 »	141,456,900 »	707,284 50	7,740 »	715,024 50
Dette à 4 1/2 p. %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. % de 1852, et emprunt de 1860 réunis. . . . .	69,582,000 »	3,486,600 »	65,895,400 »	329,477 »	2,205 »	331,682 »
Emprunt à 4 1/2 p. %, mis en adjudication publique en 1865. . . . .	59,525,000 »	744,000 »	58,581,000 »	292,905 »	»	292,905 »
Emprunts à 4 1/2 p. %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 50 juin 1869, du 7 juin 1870 et du 25 février 1871. . . . .	77,608,100 »	137,200 »	77,480,900 »	509,514 »	2,605 50	511,919 50
TOTAL. . . . . fr.	602,504,052 »	77,642,349 78	524,861,682 22	2,838,591 91	1,441,197 »	4,279,788 91

Si à cette somme de . . . . .	4,279,788 91
on ajoute celle de . . . . .	2,153,734 29
restée disponible sur le fonds de 1871, on constate que le montant des ressources dont la caisse a eu la disposition en 1871, s'élève à . . . . .	<u>6,433,523 20</u>

*Emploi des fonds.*

Par suite de l'élévation du cours du 4 1/2 p. % au-dessus du pair, les opérations de rachat n'ont porté en 1871 que sur le 3 p. %.	
Pour acquitter le prix des titres rachetés, il a été prélevé sur le montant des fonds disponibles, soit . . . . .	fr. 6,433,523 20
une somme de . . . . .	<u>2,429,451 99</u>
	Fr. <u>4,004,071 21</u>

L'excédant à concurrence de . . . . fr. 2,549,050 18  
et qui forme la somme restée sans emploi,  
a été versé au Trésor comme définitivement  
acquis à l'État

Le surplus soit . . . . . 1,455,021 05  
est tenu en réserve pour être employé au rachat des dettes à 4 1/2 p. % avant  
le 1<sup>er</sup> mai prochain, si, d'ici là, le cours de ce fonds descend au pair ou au-  
dessous. Sinon, elle sera également attribuée au Trésor.

Les titres des dettes amortissables restant à racheter au 31 décembre 1871  
s'élevaient respectivement, en capital nominal, aux chiffres ci-après :

Le 3 p. % de 1838 . . . . .	à fr. 9,558,000 »
— 4 1/2, 1 <sup>re</sup> série . . . . .	55,564,182 22
— 4 1/2, 2 <sup>e</sup> — . . . . .	67,483,000 »
— 4 1/2, 3 <sup>e</sup> — . . . . .	141,284,900 »
— 4 1/2, 4 <sup>e</sup> — . . . . .	65,846,400 »
— 4 1/2, 5 <sup>e</sup> — . . . . .	58,581,000 »
— 4 1/2, 6 <sup>e</sup> — . . . . .	<u>77,423,000 »</u>
TOTAL. . . . .	fr. <u>475,540,482 22</u>

L'emprunt de 51 millions à 4 p. %, contracté en vertu de la loi du 27 juillet 1871, n'est pas compris dans ce total, la dotation consacrée à l'amortissement de cette dette ne devant prendre cours que le 1<sup>er</sup> novembre 1872, pour être mise à la disposition de la Caisse le 1<sup>er</sup> mai 1873.

*Taux et frais des rachats.*

Les rachats des titres 3 p. % ont eu lieu en 1871 à des cours assez élevés.

Ils ont donné lieu au paiement des frais ci-après :

Commission allouée à MM. de Rothschild frères, par le contrat du 21 juin 1858, relatif à l'emprunt à 5 p. % . . . . . fr.	19,765 47
Courtage résultant des rachats faits en Belgique . . . . .	505 87
ENSEMBLE. . . . . fr.	20,071 34

### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

A la fin de 1850, seconde année de l'organisation de la Caisse des dépôts et consignations, les dépôts dont cette Caisse avait la gestion se bornaient aux cautionnements des comptables et des contribuables, ainsi qu'aux consignations; leur importance se chiffrait par 12,513,000 francs.

Depuis lors, et en même temps que se développaient ces deux branches déjà fort importantes de l'institution, le cercle de ses attributions n'a cessé de s'élargir, par l'adjonction de nouveaux services : la gestion des cautionnements des entrepreneurs et adjudicataires, tant en numéraire qu'en fonds publics; les placements définitifs pour compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite; la gestion des cautionnements des remplaçants dans la milice; celle du subsidé affecté à la rémunération des miliciens, et enfin la gestion des fonds provenant des jeux de Spa.

Les détails qui vont suivre permettent de se former une idée de la progression qui s'est manifestée pour ainsi dire sur chacun de ces services.

#### *Cautionnements en numéraire fournis par des comptables et des contribuables.*

##### 1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1870 . . . . . fr.	15,680,738 82	}	15,700,037 75
Mandats de remboursement en circulation. . . . .	19,298 91		
Versements reçus en 1871 . . . . .			2,737,469 51
TOTAL. . . . .			18,437,507 04
Mandats de remboursement émis en 1871 . . . . .			2,176,481 88
Solde au 31 décembre 1871 . . . . .			16,261,025 16

y compris une somme de fr. 1,206,056 87 c<sup>s</sup> restant à inscrire.

Le nombre des cautionnements inscrits, qui était de 2,607 en 1850, représentant un capital de 9,600,000 francs environ, s'est successivement accru depuis cette époque pour atteindre le chiffre de 2,921 en 1855, 4,021 en 1860, 5,162 en 1865 et enfin 7,064 au 31 décembre 1871, représentant un capital de fr. 15,036,732 93 c<sup>s</sup>.

2° En fonds publics.

Au 31 décembre 1870 le solde était de . . . . . fr.	1,261,200 »
Dépôts nouveaux. . . . .	315,000 »
	<hr/>
	1,576,200 »
Restitutions. . . . .	629,500 »
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1871 . . . . . fr.	946,700 »

La diminution que l'on constate sur ce service par rapport aux résultats des années antérieures, paraît due principalement à cette circonstance que les fonds publics, au taux où ils sont cotés à la Bourse, ne donnent guère un revenu plus élevé que l'intérêt à 4 p. % qui est bonifié aux contribuables, lorsqu'ils fournissent leurs garanties en numéraire.

*Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.*

1° En numéraire.

Il est tenu une comptabilité distincte, en ce qui concerne le numéraire, pour les *dépôts préalables* exigés des personnes qui veulent prendre part aux adjudications publiques, et pour les *cautionnements proprement dits* fournis en garantie de l'exécution des travaux adjugés.

Les opérations effectuées en 1871 de ce double chef se résument comme il suit :

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1870. . fr.	244,575 »	1,161,050 65	1,405,405 65
Versements nouveaux . . . . .	5,801,575 »	1,578,270 »	5,579,645 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX. . . . .	4,045,750 »	2,759,500 65	6,785,050 65
Mandats de remboursements émis. .	5,787,000 »	797,604 57	4,584,604 57
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Solde au 31 décembre 1871 . . . . .	258,750 »	1,941,696 08	2,200,446 08

2° En fonds publics.

Les adjudicataires sont intéressés à fournir leurs garanties en fonds publics de préférence au numéraire; cela s'explique : d'une part les dépôts préalables en numéraire sont improductifs d'intérêt, et, d'autre part, le Trésor ne paye qu'un intérêt de 3 p. % sur les cautionnements réels.

Aussi la caisse avait-elle en dépôt, au 31 décembre 1871, des titres pour

un capital nominal relativement considérable, soit de 11,831,250 francs, se décomposant comme il suit :

Dette Belge à 2 1/2 p. 0/0. . . . .	fr.	580,000	»
— à 3 p. 0/0. . . . .		10,000	»
— à 4 p. 0/0. . . . .		6,000	»
— à 4 1/2 p. 0/0. . . . .		4,246,150	»
Titres de la caisse d'annuités à 3 p. 0/0 . . . . .		4,160,700	»
Obligations de la société du Crédit communal à 4 1/2 . . . . .		2,828,400	»
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>fr.</b>	<b>11,831,250</b>	<b>»</b>

### Consignations.

Voici, pour ce service, le mouvement en recette et en dépense :

Solde au 31 décembre 1870 . . . . .	fr.	11,197,087	91
Versements nouveaux . . . . .		12,105,845	16
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>fr.</b>	<b>25,302,935</b>	<b>07</b>
Remboursements . . . . .		9,264,965	55
Montant des dépôts au 31 décembre 1871. . . . .		14,057,969	52

Ces chiffres se décomposent comme il suit :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1870.	CAPITAUX déposés EN 1871.	CAPITAUX remboursés EN 1871.	EXCÉDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1871.
				des DÉPÔTS effectués en 1871 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1871.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas . . . . .	152,599 58	»	»	»	»	152,599 58
2. Saisies réelles du Hainaut . . . . .	152,291 22	»	6,052 56	»	6,052 56	126,258 86
5. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852). . . . .	99,720 90	80,150 »	80,689 44	»	559 44	99,161 46
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817). . . . .	264,488 10	24,954 65	8,011 52	16,925 55	»	281,411 45
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . . . .	1,789,824 92	5,904,299 59	5,940,479 25	»	42,179 64	1,747,645 28
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens . . . . .	44,500 »	58,500 »	59,500 »	»	1,000 »	45,500 »
7. Sommes appartenant à des successions vacantes . . . . .	129,597 40	17,069 15	40,811 41	»	25,742 26	105,055 14
8. Sommes appartenant à des absents . . . . .	275,420 65	15,406 17	52,527 55	»	18,921 38	256,499 25
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.) . . . . .	2,101,749 14	789,176 26	578,986 52	410,189 94	»	2,511,939 08
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.) . . . . .	2,754,455 05	5,875,278 41	2,477,770 49	1,597,507 92	»	4,151,962 95
11. Sommes frappés de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt (Loi du 15 mai 1846). . . . .	15,555 16	5,256 55	»	5,256 55	»	18,811 49
12. Dépôts de toute autre nature . . . . .	5,457,085 85	5,559,794 60	2,254,555 45	1,105,439 17	»	4,562,525 »
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>11,197,087 91</b>	<b>12,105,845 16</b>	<b>9,264,965 55</b>	<b>2,955,516 69</b>	<b>92,455 08</b>	<b>14,057,969 52</b>
Excédant des recettes sur les dépenses pour 1871. fr.				2,840,881 61		

Il résulte de ce tableau que, comme précédemment, ce sont les fonds de mineurs et de faillites, et les indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique, qui fournissent à la caisse le plus fort contingent de recettes.

*Cautionnements des remplaçants.*

L'art. 72 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice oblige les miliciens qui se font remplacer dans l'armée, à verser au Trésor un cautionnement de 400 francs, si leur remplaçant entre dans la partie active du contingent et de 100 francs, s'il entre dans la réserve.

Le versement du cautionnement, après l'incorporation définitive du remplaçant, décharge le remplacé de sa responsabilité.

La comptabilité de ce service donne en résumé les résultats suivants, pour le principal et les intérêts.

**1° Principal.**

Solde au 31 décembre 1870 . . . . . fr.	303,500 »
Versements reçus en 1871 . . . . .	912,024 57
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>1,215,524 57</b>

A déduire :

1° Les versements irréguliers . . . . . fr.	3,200 »
2° Les sommes perçues à titre d'intérêt . . . . .	2,718 67
3° Les mandats délivrés en 1871, au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité. . . . .	77,350 »
	<u>83,268 67</u>
Capital restant inscrit au 31 décembre 1871 . . . . . fr.	<u>1,132,252 90</u>

**2° Intérêts.**

Solde au 31 décembre 1870. . . . . fr.	2,440 71
Intérêts bonifiés en 1871. . . . .	27,974 40
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>30,412 11</b>
Intérêts payés en 1871 . . . . .	1,559 20
Solde au 31 décembre 1871 . . . . .	<u>28,852 91</u>

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 1,152,252 90 c<sup>s</sup> se subdivise comme il suit :

CLASSE DE MILICE.	CAPITAL INSCRIT	VERSEMENTS	TOTAL.	REMBOURSEMENTS	CAPITAL
	au 31 décembre 1870.	inscrits EN 1871.		mandatés EN 1871.	restant inscrit au 31 décembre 1871.
1861 . . . . .	8,650 »	»	8,650 »	8,650 »	»
1862 . . . . .	8,700 »	400 »	9,100 »	600 »	8,500 »
1865 . . . . .	12,600 »	774 77	13,374 77	800 »	12,574 77
1864 . . . . .	12,000 »	2,000 »	14,000 »	2,400 »	11,600 »
1865 . . . . .	15,200 »	1,200 »	14,400 »	4,200 »	10,200 »
1866 . . . . .	2,800 »	4,000 »	6,800 »	2,800 »	4,000 »
1867 . . . . .	5,200 »	5,554 28	8,754 28	5,400 »	5,554 28
1868 . . . . .	5,600 »	6,400 »	10,000 »	5,000 »	7,000 »
1869 . . . . .	5,200 »	10,797 59	15,997 59	1,200 »	14,797 59
1870 . . . . .	255,650 »	44,742 55	278,292 55	20,200 »	258,092 55
1871 . . . . .	»	850,255 91	850,255 91	50,100 »	800,155 91
	505,500 »	906,102 90	1,209,602 90	77,350 »	1,152,252 90

#### *Caisse de rémunération des miliciens.*

Les miliciens qui accomplissent, soit en cette qualité et par eux-mêmes, soit comme remplaçants de leurs frères, leur temps de service dans l'armée active, ont droit à une rémunération qui est réglée à raison du temps qu'ils passent sous les armes, et qui est convertie, à l'époque de leur libération, en rente viagère sur le pied de  $\frac{5}{9}$  de la somme portée au crédit de leur compte.

La caisse a reçu, pour faire face aux dépenses que nécessitera l'application de la loi du 3 juin 1870, à la classe de milice de 1871, une somme de deux millions de francs qui a été placée en fonds belges.

Les intérêts de ce placement seront successivement accumulés avec le capital de deux millions, pour former le fonds de rémunération dont il est parlé à l'art. 5 de l'arrêté royal du 30 juin 1870.

#### *Jeux de Spa.*

Aux termes de l'art. 2 de la convention relative à la suppression des Jeux de Spa, approuvée par la loi du 21 octobre 1871, le bénéfice net des Jeux des années 1871-1872, déduction faite de 10 % à prélever au profit de la société concessionnaire, doit être versé au Trésor pour servir à la formation d'un fonds spécial.

Ce fonds est destiné à faire face au paiement des indemnités allouées par la même loi à la commune de Spa et à diverses localités où sont établis des bains de mer ou d'eau minérale.

La gestion en est confiée à la Caisse des dépôts et consignations qui est tenue d'en faire annuellement rapport aux Chambres.

D'après le compte définitif de l'exploitation des Jeux de Spa en 1871, la part des Bénéfices dévolue au fonds spécial s'élève, pour cette année, à la somme de fr. 2,238,245 14 c<sup>s</sup>.

La Caisse a reçu à valoir en 1871, une somme de 2,200,000 francs, dont 1,091,235 en billets de la Banque de France.

Cette somme, après réalisation des billets français, a été appliquée comme il suit :

1<sup>o</sup> Au paiement des indemnités allouées pour l'année 1871 à diverses villes, communes et établissements publics. . . . . 705,000 »

2<sup>o</sup> Au placement d'un capital nominal de 1,008,100 francs en titres à 4 1/2 p. % (intérêts compris) . . . . . 1,043,997 55

Au 31 décembre 1871, il restait à employer une somme de. 435,279 88 indépendamment du solde de fr. 38,245 14 c<sup>s</sup> versé en 1872.

### *Caisse générale d'épargne et de retraite.*

La Caisse des dépôts est chargée, en vertu de l'art. 50 de la loi du 16 mars 1865, de placer, pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite, la part de l'actif de cette institution qui peut, sans inconvénient, être temporairement appliquée en fonds publics.

Les opérations faites conformément à cette disposition de la loi se résument comme il suit :

#### *Achats.*

	<small>Capital nominal des titres.</small>
Obligations de la dette belge à 4 1/2 p. % . . . . . fr.	3,969,400 »
— — 4 1/2 p. % (souscription) . . . . .	4,000,000 »
— à 4 % du crédit communal. . . . .	600,000 »
— Levant du Flénu . . . . .	400,000 »
— Est-Belge . . . . .	250,000 »
Bons du Trésor . . . . .	2,000,000 »
<b>ENSEMBLE.</b> . . . . fr.	<b>11,219,400 »</b>

#### *Ventes ou réalisations.*

Obligations de la dette belge 4 1/2 p. % . . . . . fr.	969,400 »
— emprunt prov <sup>nt</sup> , 4 1/2 p. %, sorties aux tirages. . . . .	1,000 »
— Oignies 3 % — . . . . .	500 »
— Produits au Flénu, — . . . . .	3,000 »
Bons du Trésor (remboursement) . . . . .	2,000,000 »
Fr. . . . .	<b>2,973,900 »</b>

Les achats de fonds belges pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne se sont élevés en nombre à 136. Quelque faible que soit encore ce résultat, on peut néanmoins dire que, en facilitant ces opérations, le Gouvernement rend un véritable service aux personnes éloignées des bourses de commerce.

#### *Fonds de dépôt.*

Indépendamment des placements opérés pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite, de la Caisse de la milice et du fonds spécial des Jeux de Spa, dont elle doit tenir une comptabilité distincte, la Caisse des dépôts et consignations a eu des applications à faire pour son propre compte.

L'annexe n° 3 donne à cet égard, de même que pour les placements faits pour les autres services, les renseignements les plus complets. Je crois pouvoir m'y référer.

La Caisse a souscrit pour un capital nominal de 2,253,400 francs au nouvel emprunt à 4 p. 0/0.

Elle est également intervenue pour convertir les titres de la dette à 3 p. 0/0 que possédaient diverses communes et établissements publics en inscriptions de l'emprunt à 4 p. 0/0. L'achat de ces titres à 3 p. 0/0 a été réglé sur le pied de 97 p. 0/0, et au cours du jour pour le remploi en 4 p. 0/0.

Ainsi que cela est constaté au Bilan, annexe n° 2, les fonds publics qui se trouvaient en portefeuille le 31 décembre dernier présentaient, à raison du cours de cette date, une plus value notable sur le prix d'acquisition.

On peut en conclure que les fonds de dépôt sont parfaitement garantis ou représentés par les fonds publics du portefeuille, ainsi que par le fonds spécial dont il va être parlé.

#### *Réserve.*

La réserve s'est accrue, en 1871, de fr. 18,225 62 c<sup>s</sup>, et s'élevait, au 31 décembre, à fr. 258,831 17 c<sup>s</sup>. Elle était représentée par un capital nominal de 258,266 francs, en titres de la dette à 4 1/2 p. 0/0.

#### *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. — Intérêts des fonds de dépôt.*

Le placement des fonds de dépôt a produit en 1871 un revenu net de . . . . . fr. 1,179,530 36  
qui a été versé au Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Trésor a eu à payer, pour intérêts de cautionnements et de consignations, une somme de . . . . . 990,539 76

D'où il résulte, en faveur du Trésor, un excédant de recette de . . . . . 188,990 60

Telle est, Messieurs, la situation des Caisses dont l'administration est placée dans les attributions du Département des Finances.

Si l'amortissement, par suite du cours élevé de nos fonds, n'occupe plus aujourd'hui dans le compte rendu que je viens de vous présenter, une place aussi importante que par le passé, il en est tout autrement des dépôts et consignations, dont les opérations ont pris et tendent à prendre chaque année de plus grands développements.

Bruxelles, le 29 mars 1872.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.



Elle déclare en outre

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations amorties ont, selon le vœu de la loi, été annulées en présence d'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec M. le Ministre des-Finances, le 30 décembre 1871, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand livre de l'année 1870, ainsi que le journal de l'année 1871, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 30 mars 1872.

*La Commission .*

TH. FALLON, *président.*

JACQUES VERREYNT.

ANTOINE DANSAERT.

CH. VERMEIRE.

(14)

# ANNEXES.

---

ANNEXE N° 1.

---

## SITUATION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

---

## FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							
	5 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	Totaux
	1858	1 <sup>re</sup> série.	2 <sup>e</sup> série.	3 <sup>e</sup> série.	4 <sup>e</sup> série.	5 <sup>e</sup> série.	6 <sup>e</sup> série.	
Capital primitif des dettes . . .	58,474,800	95,442,852	84,656,000	157,615,500	69,582,000	59,525,000	77,608,100	602,504,052
Capital annulé ( loi du 12 juin 1869 ) . . . . .	"	59,978,649 78	17,147,500	16,158,400	5,486,600	"	"	77,642,549 78
Id. et arrêté royal du 31 octob. 1870 . . . . .	"	"	"	"	"	744,000	127,200	
Capital à amortir . . . . .	58,474,800	55,464,182 22	67,508,500	141,456,900	65,895,400	58,581,000	77,480,900	524,861,682 22

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles . . . . .	584,748	277,520 91	557,542 50	707,284 50	329,477	292,905	509,514	2,858,591 91
Intérêts des capitaux amortis.	1,422,999	4,500	1,147 50	7,740	2,205	"	2,605 50	1,441,197
	2,007,747	281,820 91	558,690	715,024 50	551,682	292,905	511,919 50	4,279,788 91
Dotations et intérêts des années antérieures . . . . .	56,678,927 55	418,251 56	506,887 50	1,064,796 75	495,518	"	58,059 98	59,222,200 92
	58,686,674 55	700,052 97	845,577 50	1,719,821 25	827,000	292,905	569,959 48	45,501,989 85

## EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1871 . . . . .	2,429,451 99	"	"	"	"	"	"	2,429,451 99
Coût des rachats effectués antérieurement . . . . .	55,958,222 27	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	"	58,059 98	56,551,198 50
Versement au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres 4 1/2 au-dessus du pair ( loi du 12 juin 1869 ) . . . . .	58,567,674 26	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	"	58,059 98	58,760,650 49
Versements effectués antérieurement du même chef . . . . .	"	281,820 91	558,690	715,024 50	551,682	146,452 50	155,959 75	1,969,629 66
	"	180,592 15	512,121 32	541,659 58	282,515 60	"	"	1,516,688 65
	58,567,674 26	559,141 81	676,252 50	1,422,509	661,159	146,452 50	215,999 75	42,046,968 80
Encaisse au 31 décembre 1871.	519,000 07	140,910 46	169,545	557,512 25	165,841	146,452 50	155,959 75	1,455,021 05
	58,686,674 55	700,052 27	845,577 50	1,779,821 25	827,000	292,905	569,959 48	45,501,989 85

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,  
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							
	5 p. % 1853.	4 1/2 p. % 1 <sup>re</sup> série.	4 1/2 p. % 2 <sup>e</sup> série.	4 1/2 p. % 3 <sup>e</sup> série.	4 1/2 p. % 4 <sup>e</sup> série.	4 1/2 p. % 5 <sup>e</sup> série.	4 1/2 p. % 6 <sup>e</sup> série.	Totaux.
	Capital primitif des dettes . . .	58,474,800 »	95,442,852 »	84,650,000 »	157,615,500 »	69,582,000 »	59,525,000 »	
Capital annulé (loi du 12 juin 1869) . . . . .	»	59,978,649 78	17,147,500 »	16,138,400 »	5,486,000 »	»	»	} 77,642,549 78
— et arrêté royal du 31 octob. 1870.	»	»	»	»	»	744,000 »	127,200 »	
Capital à amortir . . . . .	58,474,800 »	55,464,182 22	67,508,500 »	141,456,900 »	65,895,400 »	58,581,000 »	77,480,900 »	524,861,682 22

**TITRES RACHETÉS.**

Titres rachetés pendant l'année 1871. . . . .	2,516,000 »	»	»	»	»	»	»	2,516,000 »
Titres rachetés antérieurement.	46,400,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	»	57,900 »	46,805,200 »
	48,916,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	»	57,900 »	49,521,200 »

**TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.**

Titres brûlés . . . . .	46,121,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	»	»	46,468,500 »
Titres frappés du timbre : Racheté pour l'amortissement.	2,705,000 »	»	»	»	»	»	57,900 »	2,852,900 »
	48,916,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	»	57,900 »	49,521,200 »

**ÉTAT COMPARATIF**

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1871.*

1° Titres à amortir . . . . .	58,474,800 »	55,464,182 22	67,508,500 »	141,456,900 »	65,895,400 »	58,581,000 »	77,480,900 »	524,861,682 22
2° — amortis . . . . .	48,916,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	»	57,900 »	49,521,200 »
3° — restant à amortir . . . . .	9,558,000 »	55,564,182 22	67,483,000 »	141,284,900 »	65,846,400 »	58,581,000 »	77,423,000 »	475,540,482 22

Bruxelles, le 30 mars 1872.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé de la gestion  
de la Caisse des dépôts et consignations.*

S. MERCIER.

## ANNEXE N° 2.

## SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

## ACTIF.

## Dépôts et

Trésor public.	{	Son compte courant . . . . .	fr. 53,330,808 23	} 53,378,407 51
		Mandats en circulation . . . . .	27,689 28	

Budget de le Dette publique. — Intérêts dus sur cautionnements de remplaçants . . . . . 27,971 40

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et de dépôts de garantie en numéraire . . . . . fr. 13,056,700 00

Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite. . . . . fr. 14,372,100 00

## Placement des

Caissier de l'État S/C courant . . . . . fr. 515,179 45

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 4,455,048 65	cap. nom. de titres à 2 1/2 % <sub>0</sub> , val. au cours du jour (61.70)	2,756,425 02	et acq. pour	2,759,526 85
2,509,985 49	— 5 % <sub>0</sub> , — (96.75)	2,254,900 05	—	2,001,557 85
24,058,358 66	— 4 1/2 % <sub>0</sub> , — (105.0)	24,759,509 42	—	24,427,516 11
2,561,400 00	— 4 % <sub>0</sub> non lib. — (98.40)	670,657 60	—	655,770 77
5,000 00	— 4 % <sub>0</sub> libéré — (97.10)	2,915 00	—	2,902 25
Fr. 53,147,790 80		50,404,594 07		29,826,875 85

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 240,566 00 cap. nom. de titres à 4 1/2 %<sub>0</sub>, val. au cours du jour (102.15) 245,738 17 et acquis pour . . . . . 258,691 94

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice :

Fr. 1,458,500 00	cap. nom. de titres à 4 1/2 % <sub>0</sub> , val. au cours du jour (105.0)	1,502,255 00	et acq. pour	1,514,272 54
800,411 64	— 2 1/2 % <sub>0</sub> , — (61.70)	554,936 98	—	560,255 09
Fr. 2,257,911 64		2,057,191 98		2,074,525 63

Jeux de Spa :

Fr. 1,008,100 00 cap. nom. de titres à 4 1/2 %<sub>0</sub>, val. au cours du jour (105.0) 1,058,343 00 et acq. pour . . . . . 1,045,997 55

Fr. 94,552,537 51

## CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1871.

## PASSIF.

*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables . . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 15,056,732 95 } { A inscrire . . . . . 1,200,056 87 }	16,242,789 80	16,261,025 16
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer. . . . .	18,255 56		
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, agents commerciaux, etc. . . . .	{ Inscrits . . . . . 1,555,742 67 } { A inscrire . . . . . 600,753 41 }	1,956,496 08	1,941,696 08
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer . . . . .	5,200 "		
Consignations de toute nature . . . . .			14,057,969 52
Cautionnements de remplaçants . . . . .	{ Principal . . . . . fr. 1,152,252 90 } { Intérêts . . . . . 28,852 91 } { — (déserteurs) . . . . . 18 42 } { Versements irréguliers restant à rembourser . . . . . 400 "	1,161,524 25	1,165,778 15
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation . . . . .	4,253 92		
Cautionnements en fonds publics . . . . .	{ Contribuables, ancien service . . . . . 219,000 " } { Entrepreneurs, — . . . . . 144,500 " }	363,500 "	363,500 "
Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	{ Contribuables, nouveau service . . . . . 727,700 " } { Entrepreneurs, — . . . . . 11,945,500 " }	12,673,200 "	
Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .			14,572,100 "

*fonds de dépôt.*

Trésor public S/G d'avances. . . . .	fr. 29,904,599 41
Fonds spécial. (Réserve). . . . .	258,851 17
Caisse de la Milice. (Rémunération des miliciens) . . . . .	2,074,560 59

Jeux de Spa. (Fonds spécial) . . . . . 1,470,277 45

Fr. 94,552,557 51

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

Bruxelles, le 30 mars 1872.

S. MERCIER.

## ANNEXE 14.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1871	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1871
<b>Caisse de dépôts. — Fonds ordinaire.</b>					
Titres 2 1/2 %, Belge . . . . .	4,016,585 15	1,557,770 38	5,554,355 53	919,506 88	4,435,048 65
— 5 % — . . . . .	1,062,400 16	3,500,583 55	4,562,983 49	2,253,000 "	2,309,983 49
— 4 1/2 % — . . . . .	24,058,108 66	250 "	24,058,558 66	"	24,058,558 66
— 4 % — non libérés . . . . .	"	4,958,400 "	4,958,400 "	2,597,000 "	2,561,400 "
— 4 % — libérés. . . . .	"	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
	29,117,093 97	9,800,003 71	38,917,097 68	5,769,506 88	33,147,790 80
<b>Caisse des Dépôts — Fonds spécial.</b>					
Titres 4 1/2 %, Belge . . . . .	240,566 "	17,700 "	258,266 "	"	258,266 "
<b>Caisse de la Milice.</b>					
Titres 2 1/2 %, Belge . . . . .	"	899,411 64	899,411 64	"	899,411 64
— 4 1/2 % — . . . . .	"	1,458,500 "	1,458,500 "	"	1,458,500 "
	"	2,357,911 64	2,357,911 64	"	2,357,911 64
<b>Jeux de Spa.</b>					
Titres 4 1/2 %, Belge . . . . .	"	1,008,100 "	1,008,100 "	"	1,008,100 "
<b>Caisse générale d'épargne et de retraite.</b>					
Titres 2 1/2 %, Belge . . . . .	2,705,800 "	"	2,705,800 "	"	2,705,800 "
— 4 % — non libéré . . . . .	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"	4,000,000 "
— 4 1/2 % . . . . .	"	3,969,400 "	3,969,400 "	969,400 "	3,000,000 "
Obligations 4 1/2 %, crédit communal . . . . .	1,973,500 "	600,000 "	2,573,500 "	"	2,573,500 "
Emprunt provincial 4 1/2 % . . . . .	89,000 "	"	89,000 "	1,000 "	88,000 "
Obligations de la C <sup>ie</sup> immobilière . . . . .	960,000 "	"	960,000 "	"	960,000 "
— d'Oignies, 5 % . . . . .	149,000 "	"	149,000 "	500 "	148,500 "
— Forges de la Providence. . . . .	27,500 "	"	27,500 "	"	27,500 "
— de Dendre et Waes . . . . .	57,000 "	"	57,000 "	"	57,000 "
— Produits du Flénu. . . . .	165,000 "	"	165,000 "	3,000 "	162,000 "
— Levant au Flénu . . . . .	"	400,000 "	400,000 "	"	400,000 "
— Est Belge . . . . .	"	250,000 "	250,000 "	"	250,000 "
Bons du Trésor . . . . .	"	2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	6,126,600 "	11,219,400 "	17,346,000 "	2,975,900 "	14,372,100 "